

# Lettre des Maires

18 octobre 2010

## de Meudon et Sèvres

Madame, Monsieur,

À l'occasion d'une réunion de quartier sévrienne le 27 novembre 2008, d'une Lettre du Maire datée du 29 décembre 2008 et d'une réunion avec des habitants des Bruyères le 22 février 2009 en présence d'un représentant de l'opposition, était annoncée et débattue l'installation par le SYELOM<sup>1</sup>, d'une troisième déchèterie, après celles de Gennevilliers et Nanterre, dans un délaissé de terrain situé dans l'échangeur de la N 118, sur le territoire de la commune de Meudon. Les plans d'aménagement ont d'ailleurs été affichés durant de longues semaines à l'agence municipale et postale des Bruyères en décembre 2008 et en début d'année 2009.

Pour des motifs administratifs, la réalisation de cette déchèterie a été différée et les travaux ont débuté en juillet 2010 suscitant de la part de certains riverains des inquiétudes qui ne s'étaient pas exprimées jusqu'à présent.

La réalisation de cet équipement à proximité d'un axe routier important correspond non seulement au Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés, adopté par le Conseil régional d'Île de France en novembre 2009<sup>2</sup>, mais aussi aux besoins des habitants de Grand Paris Seine Ouest.

**Une déchèterie est un centre de tri.** Cette déchèterie réservée aux particuliers résidants de GPSO (sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile) n'est pas une décharge publique. Vous trouverez ci-après la liste exhaustive des déchets acceptés qui seront régulièrement emmenés en centre de valorisation. Cela contribue à éviter les odeurs éventuelles :

- les cartons et papiers ;
- les ferrailles et métaux non ferreux ;
- les encombrants (mobilier, literie) ;

- les déchets végétaux des jardins ;
- les gravats, terres et matériaux de démolition ou de bricolage ;
- le bois ;
- le verre (bouteilles, pots bocaux) ;
- les textiles ;
- les huiles de moteur usagées ;
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (écran, gros électroménagers froids et hors froids, petits appareillages en mélange) ;
- les sources lumineuses (tubes fluorescents, ampoules à économie d'énergie) ;
- les piles accumulateurs et batteries ;
- les produits pharmaceutiques et les déchets d'activité de soins à risques infectieux des ménages (matériels piquants et coupants des ménages en auto-traitement) ;
- les déchets dits dangereux des ménages (solvants, peintures, produits phytosanitaires) ;
- les bouteilles de gaz et extincteurs.

Ne seront en revanche pas acceptés les déchets suivants :

- les déchets en provenance des activités artisanales et commerciales ;
- les ordures ménagères résiduelles et particulièrement les déchets fortement putrescibles (hormis les déchets végétaux) ;
- les carburants automobiles ;
- l'amiante libre et les fibrociments ;
- les cadavres d'animaux ;
- les véhicules hors d'usage ;
- les déchets explosifs et radioactifs.

La déchèterie ouverte de 9 heures à 18 heures 30 du lundi au samedi sera fermée les dimanches et jours fériés. Elle sera surveillée durant les heures d'ouverture et close et protégée en dehors.

.../...



SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

**Un impact insensible sur la circulation.** Un comptage de circulation sur le rond-point a été effectué en avril 2009, soit avant l'entrée en action de la déchèterie ; il fait apparaître les résultats suivant :

Tranche horaire	Fréquentation
8h00-9h00	2 698 UVP <sup>3</sup>
9h00-10h00	1 729 UVP
17h30-18h30	2 243 UVP
18h30-19h30	2 437 UVP

Le trafic généré par la déchèterie, tel qu'il a été évalué par les études peut se projeter comme suit à échéance 2015 :

Usager	Fréquentation projetée
Habitants	15 véhicules/heures 120 véhicules/jour 210 véhicules/samedi
Services techniques	30 véhicules/jour (sauf le samedi)
Véhicules d'exploitation	5 véhicules/jour

La déchèterie sera fermée pendant les heures de plus fort trafic, et aura donc un impact nul sur les conditions de circulation à ces horaires. **Son incidence sur le volume du trafic les autres heures ouvrées de la journée sera de l'ordre de 1% et la circulation restera aussi fluide qu'à ce jour.** De plus, si l'accès à la déchèterie se fera par le rond-point, la sortie s'effectuera par la route du Pavé des Gardes vers Meudon.

L'aménagement de la déchèterie permettra de stocker hors voirie une quinzaine de véhicules, soit plus que la fréquentation horaire attendue alors même que le temps de passage d'un véhicule n'excède pas quelques minutes.

Les mesures acoustiques qui ont été menées conformément à la réglementation permettent de mesurer d'une part le bruit permanent du secteur et, d'autre part, d'évaluer l'impact sonore de la déchèterie en se fondant sur le bruit produit par une autre déchèterie en activité (en l'espèce, celle de Gennevilliers). Il apparaît que le bruit actuel du rond-point est supérieur au bruit de la déchèterie tel qu'il peut être mesuré en limite de propriété et dans le cas de déchargeement des déchets les plus bruyants, à savoir les

ferrailles et les gravats. **De plus, la déchèterie ne fonctionnant que de 9 heures à 18 h 30 les jours ouvrés, elle ne générera aucun bruit le soir, la nuit, et les dimanches et jours fériés.**

**Une intégration paysagère soignée.** Le volet paysager a également été soigné afin de préserver une continuité avec le front végétal existant. Pour la réalisation des travaux, il a été nécessaire d'abattre 12 arbres de plus de 20 cm de diamètre dont trois étaient déjà morts. Ils seront remplacés par 24 nouveaux sujets qui seront choisis individuellement en pépinière. Une fois la déchèterie terminée, il y aura un arbre de haute tige pour 100 m<sup>2</sup>. En plus, les pieds d'arbres et chaque espace de pleine terre seront plantés de tapissant persistant. Quant à la clôture, de deux mètres de hauteur et de couleur verte, elle sera doublée d'arbustes épineux et touffus, persistants et robustes partout où la dénivellation du terrain le permettra.

Le projet qui est actuellement en cours de réalisation constitue un service supplémentaire très appréciable pour notre secteur. Nous ne l'avons accepté qu'à la condition qu'il fasse l'objet d'un traitement de grande qualité et ne crée pas de nuisance pour le voisinage.

Nous restons attentifs à l'opinion des riverains que nous savons très sensibles aux impératifs climatiques. Toutefois, renoncer à ce projet serait contraire à notre intérêt collectif comme à celui des riverains.

Nous vous inviterons prochainement à une réunion publique afin d'évoquer le fonctionnement de la déchèterie.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos sentiments les meilleurs.

**François Kosciusko-Morizet    Hervé Marseille**

Maire de Sèvres	Maire de Meudon
Vice-président	Vice-président
de Grand Paris Seine Ouest	de Grand Paris Seine Ouest
Vice-président	Vice-président
du Conseil général	du Conseil général
des Hauts-de-Seine	des Hauts-de-Seine

<sup>1</sup> SYELOM : le Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères regroupe 30 des 36 communes du département. Il exerce en direct la gestion de l'exploitation du réseau départemental des déchèteries. Il est également compétent pour gérer tous les emballages issus de l'apport volontaire. Le SYELOM a transféré au SYCTOM de l'agglomération parisienne le soin de valoriser les déchets ménagers résiduels et de trier les emballages ménagers issus des collectes sélectives en porte-à-porte.

<sup>2</sup> Il prévoit notamment d'ici 2019 le doublement du nombre de déchèteries en île de France.

<sup>3</sup> 1 voiture = UVP = Unité-Véhicule-Particulier ; 1 poids lourds = 2 UVP